

# EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-  
Comptables de la région de Bordeaux  
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux  
Comptes de Pau, rattachée à la CRCC de PAU*

## ASSOCIATION PAU EVENTS

### RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

*SAS au Capital de 350 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau  
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*



**BILLERE** (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85  
**SERRES-CASTET** (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56.  
**SAINT-PIERRE-DU-MONT** (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63.  
**MAULEON-LICHARRE** (64130) – avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.88.14.  
**PAU** (64000) - 3 rue Thomas Edison - Cité Multimédia - Bat D - 05 59 33 18 00

## ASSOCIATION PAU EVENTS

11 rue Johannes Kepler

64000 PAU

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

#### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pau Events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un déficit de 2 642 € pour un total bilan de 2 729 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant la comptabilisation des cotisations versées à cette dernière.

La note « Subventions d'exploitation » présente les subventions reçues par l'association qui sont affectées au concours Les Etoiles de Pau organisé chaque année au mois d'octobre. L'association clôture son exercice comptable à la fin du mois de décembre de chaque année.

Nos travaux ont consisté à examiner les principes de rattachement des produits aux deux exercices concernés et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES DES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 15 septembre 2023,

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

**Benoit LOUBON**  
Associé





# Lumia Conseils

ÉCLAIRONS VOS DÉCISIONS

Association PAU EVENTS

34 AVENUE VIGNANCOUR

64000 PAU

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	2 087		2 087	3 930	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	641		641	586
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 729</b>		<b>2 729</b>	<b>4 516</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>2 729</b>		<b>2 729</b>	<b>4 516</b>
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					



# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	Cotisations		
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens	Ventes mses, produits fabriqués		
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	Prestations de services	5 020	
	dont parrainages		5 020	
		Productions stockée		
		Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	395 000	360 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	Dons		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie	Legs et donations		
	Contributions financières			
	Autres pdts de gestion courante			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>400 020</b>	<b>360 000</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		402 662	362 855
	Aides financières	Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales			
	Dotation aux amortissements et dépréciations			
	Dotation aux provisions			
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>402 662</b>	<b>362 855</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(2 642)</b>	<b>(2 855)</b>	

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 642)	(2 855)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(2 642)</b>	<b>(2 855)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>400 020</b>	<b>360 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>402 662</b>	<b>362 855</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(2 642)</b>	<b>(2 855)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			131 671
Prestations en nature			
Bénévolat		139 748	
<b>TOTAL</b>		<b>139 748</b>	<b>131 671</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		139 748	131 671
<b>TOTAL</b>		<b>139 748</b>	<b>131 671</b>

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établi par l'autorité des normes comptables (règlement ANC n° 2018-06 et mis à jour par le règlement n°2019-04).

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 729** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **400 020** euros et un total **charges** de **402 662** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 642** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **Faits marquants de la période :**

Aucun faits marquants sur cette période. Le festival "Les 5 étoiles de Pau" s'est déroulé du 26 au 30 octobre 2022.

## **Description de l'objet social :**

L'association PAU EVENTS a pour objet le soutien logistique, humain, promotionnel et financier des événements équestres internationaux au Domaine de Sers de Pau. L'association participe ainsi au développement de l'évènement les 5 étoiles de Pau permettant ainsi une valorisation et une promotion du territoire.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Produits à recevoir**

Conformément au PCG, seuls les produits à recevoir qui sont certains dans leur principe à la date de clôture sont comptabilisés.

Il s'agit essentiellement des soldes de subventions notifiées correspondant à l'exercice en cours.

## **Mécénat et Prestations de Services**

Les Conventions de Partenariats que l'association noue dans le cadre du soutien au Festival 5 Etoiles de Pau sont comptabilisées en Prestations de services. Les contreparties incluses dans ces conventions restent symboliques au regard des fonds perçus et ne relèvent en aucun cas de conditions de marché. L'éthique et l'adhésion aux valeurs de l'Association constituent en outre les critères fondamentaux de sélection desdits partenaires.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées à l'octroi, c'est à dire à la date de signature de la convention et non à l'encaissement. Pour leur valorisation, il est tenu compte, le cas échéant, des conditions suspensives mentionnées dans la dite convention.

Le détail des subventions d'exploitation reçues au 31/12/2022 est le suivant :

- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :	310 000 euros
- Région Nouvelle Aquitaine :	50 000 euros
- Département Pyrénées Atlantiques :	35 000 euros

## Bénévolat

Afin d'assurer la logistique et l'organisation des 2 jours de manifestations ouverts au public, l'association a recours à de nombreux bénévoles.

Ces derniers sont de l'ordre de 392 personnes sur les 2 jours d'ouverture auxquels s'ajoutent 100 personnes sur 3 jours de préparation.

Le recours des bénévoles s'élève donc à 10 520 heures.

Pour la valorisation de ces heures, il a été retenu le taux horaire du SMIC (11.07 euros/h) et un taux de charges forfaitaire de 20%.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>						

## Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL</b>					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	641	641		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>641</b>	<b>641</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	960	960		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	855	855		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 815</b>	<b>1 815</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>960</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>Fournisseurs - fact. non</i>	960	<b>960</b>

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	6 498			2 942	3 556
Autres réserves					
Report à nouveau	(87)	(2 855)	2 942		
Excédent ou déficit de l'exercice	(2 855)	2 855		2 642	(2 642)
<b>Situation nette</b>	<b>3 556</b>		<b>2 942</b>	<b>5 585</b>	<b>914</b>
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>3 556</b>		<b>2 942</b>	<b>5 585</b>	<b>914</b>

# Provisions

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2022
			Utilisées	Non utilisées	
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
Sur immobilisations					
{ incorporelles					
{ corporelles					
{ des titres mis en équivalence					
{ titres de participation					
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

NEANT

Dont dotations  
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>641</b>
Cotisation assurance		641	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>641</b>

--

## ASSOCIATION PAU EVENTS

11 rue Johannes Kepler

64000 PAU

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Pau, le 15 septembre 2023

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

**Benoit LOUBON**

Associé

